

Section I – Identification du participant

Nom de famille

Prénom légal

Matricule

Section II – Désignation de bénéficiaire(s)

Le Régime de retraite de l'Université de Montréal (RRUM) et la Loi sur les régimes complémentaires de retraite prévoient que les prestations de décès doivent être versées en priorité à votre conjoint admissible (sauf s'il y a renoncé par écrit). Toutes prestations de décès qui ne sont pas payables à votre conjoint admissible seront versées à votre ou vos bénéficiaire(s).

Par la présente, je révoque toute désignation de bénéficiaire(s) antérieure faite aux fins du RRUM, le cas échéant. Si la présente désignation remplace celle d'un bénéficiaire qui avait été désigné irrévocable, le consentement écrit de ce dernier a été obtenu à la Section III du présent formulaire. Par conséquent, je désigne le ou les bénéficiaires suivants aux fins du RRUM, au cas où une prestation leur serait payable après mon décès :

(cochez une seule case)

Ma succession (ayants cause) ; **OU**

La ou les personne(s) suivante(s) :

Nom, Prénom	Adresse	Date de naissance (aa-mm-jj)	Lien avec vous	Révocabilité ¹	% ou fraction
	_____			<input type="checkbox"/> Révocable <input type="checkbox"/> Irrévocable	
	_____			<input type="checkbox"/> Révocable <input type="checkbox"/> Irrévocable	
	_____			<input type="checkbox"/> Révocable <input type="checkbox"/> Irrévocable	
	_____			<input type="checkbox"/> Révocable <input type="checkbox"/> Irrévocable	
	_____			<input type="checkbox"/> Révocable <input type="checkbox"/> Irrévocable	

TOTAL = 100 %

⁽¹⁾ Veuillez cocher la case appropriée sachant que :

- Vous pouvez changer le bénéficiaire **révocable** en tout temps, sans être tenu de l'en informer.
- Vous devez obtenir l'autorisation écrite du bénéficiaire **irrévocable** avant de pouvoir apporter une modification quelconque.

J'atteste que les renseignements inscrits dans le présent formulaire sont exacts.

Signé à _____ (ville), le _____ (date) en présence du témoin.

Signature du participant

Signature du témoin (autre qu'un bénéficiaire désigné)

Nom du témoin (en lettres moulées)

Adresse du témoin

Veillez noter que les signatures électroniques ne sont pas acceptées, et que la version originale de ce formulaire dûment rempli doit être retournée au RRUM par courrier interne ou par la poste à l'adresse indiquée à la page 2 de ce formulaire.

Section III – Renonciation du bénéficiaire irrévocable

À remplir seulement si vous êtes actuellement un bénéficiaire irrévocable du participant et vous acceptez qu'il modifie sa désignation de bénéficiaire.

Par la présente, je renonce à mes droits à titre de bénéficiaire qui avait été désigné irrévocable par le participant aux fins du RRUM le _____ (date de la désignation de bénéficiaire).

Signé à _____ (ville), le _____ (date) en présence du témoin.

Nom du bénéficiaire à révoquer

Signature du bénéficiaire à révoquer

Nom du témoin (autre que le nouveau bénéficiaire)

Signature du témoin

Adresse du témoin

Notes**À quoi sert ce formulaire?**

- Cette désignation de bénéficiaire(s) est assujettie aux dispositions du *Code civil du Québec*.
- Si vous n'avez pas de conjoint admissible et que vous ne désignez aucun bénéficiaire ou si vous désignez spécifiquement vos ayants cause, les prestations de décès seront payables à votre succession. La somme payée sera alors assujettie, le cas échéant, aux règles successorales prévues par le *Code civil du Québec*.
- Lorsque les bénéficiaires sont identifiés, la somme payable leur revient directement.

Plusieurs bénéficiaires

- Si vous désignez plus d'une personne comme bénéficiaire, le total des pourcentages doit être égal à 100 %. Si aucun pourcentage n'est indiqué, la somme payable sera attribuée à parts égales entre vos bénéficiaires.
- Le règlement du RRUM ne permet pas de diviser la somme payable entre le conjoint admissible et d'autres bénéficiaires.
- Si vous désirez désigner plus de cinq bénéficiaires, veuillez communiquer avec nous pour connaître la procédure à suivre.

Révocabilité de la désignation

- Une personne mineure désignée à titre irrévocable ne peut renoncer à ses droits de bénéficiaire.
- Pour modifier un bénéficiaire irrévocable décédé, vous devez fournir une preuve du décès.
- En l'absence de stipulation claire sur la révocabilité ou l'irrévocabilité de la désignation au moyen d'un crochet dans la case appropriée de ce formulaire, le RRUM appliquera les dispositions légales prévues par le *Code civil du Québec*. Ainsi, sauf stipulation contraire, la désignation du conjoint marié ou uni civilement est par défaut considérée irrévocable et celle de tout autre personne est par défaut considérée révocable.
- Le divorce, la dissolution ou la nullité du mariage ou de l'union civile annule la désignation du conjoint à titre de bénéficiaire. Dans un tel cas, si vous aviez désigné votre ex-conjoint comme bénéficiaire et souhaitez le conserver, vous devez remplir à nouveau ce formulaire pour y inscrire son nom et ce, après avoir obtenu le jugement.
- Un conjoint séparé de corps ayant été désigné comme bénéficiaire pourra recevoir les prestations de décès pourvu que le tribunal n'ait pas déclaré la désignation caduque ou que vous n'avez pas révoqué cette désignation.

Si vous êtes dans l'incertitude quant à votre droit de désigner un bénéficiaire, nous vous recommandons de consulter un conseiller juridique. Le comité de retraite n'est pas responsable de la validité des désignations de bénéficiaires et n'assume aucune responsabilité quant à ces désignations.

Dans le présent formulaire, le masculin désigne aussi bien les hommes que les femmes et est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.

Nous joindre**Où envoyer ce formulaire?**

La version originale de ce formulaire dûment rempli doit nous être retournée par courrier interne ou par la poste à l'adresse suivante :
Université de Montréal, Direction gestion des régimes de retraite
Pavillon 7077, avenue du Parc, C.P. 6128, succursale Centre-Ville
Montréal QC H3C 3J7

Des questions?

514-343-6111, poste 1018
rrum@umontreal.ca